

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six, le treize avril,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Montfaucon (salle Renaissance – siège communautaire),
sous la présidence de M. Pierre DURIEUX, Président.
(Secrétaire de séance : Gilles JURY)

REPUBLIQUE
FRANCAISE
REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES
DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE
ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 24

Ayant pris part au vote
(vote public) : 27

- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Blanc : 0
- Nul : 0

Date de convocation :

Le 7 avril 2026

Date d'affichage :

Le 7 avril 2026

DELIBERATION N° :

DC/2026-04-13/08

OBJET DE LA SEANCE :

SPL des eaux Entre Loire
et Lignon

Election des membres

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, MARCON Pierrick, SABY François-Régis, SANIEL Alain, JURY Gilles, DIGONNET Marc, SOUVIGNET Bernard, VACHER Claude, CLUZEL Mickaël, CHAUPUIS Camille, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, RASCLE Bruno et Mmes BRUYERE Maud, DREVET Hélène, LIMAIEM Wahiba, MARCON Catherine, VALLA Sophie, SOUTRENON Maryline, VALLET Pascale, DURIEUX Gladys et BARRALLON Nicole.

Excusé : Néant

Absent : Néant

Pouvoirs : M. Pascal RUEL donne pouvoir à M. François-Régis SABY
M. Maxime JACQUIOT donne pouvoir à Mme Maud BRUYERE
Mme M.-Ch. PATOUILLARD donne pouvoir à M. SOUVIGNET Bernard

M. le Président rappelle les délibérations du Conseil Communautaire n° DC/2024-11-04/02 et n° DC/2024-11-04/03 du 4 novembre 2024 actant la prise des compétences « assainissement des eaux usées » et « gestion des eaux pluviales urbaines » et approuvant les nouveaux statuts de la Communauté de Communes (validés par arrêté préfectoral n° BCTE/2024/154 du 4 décembre 2024).

Il rappelle également la délibération du Conseil Communautaire n° DC/2024-12-16/07 du 16 décembre 2024 approuvant la création de la Société Publique Locale des eaux entre Loire et Lignon, destinée à assurer notamment l'exploitation d'une partie de la compétence « assainissement des eaux usées », et la prise par la Communauté de Communes d'une part du capital de ladite société.

M. le Président précise qu'Haut Pays du Velay communauté bénéficie d'un poste d'administrateur au sein du Conseil d'Administration de cette société et d'un délégué la représentant au sein de l'Assemblée Générale de cette société,

Considérant les élections municipales et communautaires intervenues le 15 mars 2026,

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment sa cinquième partie relative à la coopération locale,

AR Prefecture

043-244300307-20260413-DC2026041308-DE
Reçu le 17/04/2026

Considérant la nécessité de désigner un administrateur titulaire et un délégué à l'Assemblée Générale représentant la Communauté de Communes au sein de la SPL des eaux entre Loire et Lignon,

Après avoir procédé à un vote public (décision prise à l'unanimité des membres présents) et à la majorité absolue,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- désigne en qualité d'administrateur au Conseil d'Administration de la SPL des eaux entre Loire et Lignon, représentant Haut Pays du Velay communauté, et ce pour la durée de son mandat électif :

ADMINISTRATEUR (CONSEIL D'ADMINISTRATION)

- o Jean-Michel POINAS,

- désigne en qualité de délégué à l'assemblée générale de la SPL des eaux entre Loire et Lignon, représentant Haut Pays du Velay communauté, et ce pour la durée de son mandat électif :

DELEGUE (ASSEMBLEE GENERALE)

- o Jean-Michel POINAS,

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Pierre DURIEUX,
Président,

Gilles JURY,
Secrétaire de séance,



AR Prefecture

043-244300307-20260413-DC2026041308-DE
Reçu le 17/04/2026

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le*

Affichage et publication effectués le